



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83187

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission du volontariat de solidarité internationale.

Texte de la réponse

La commission du volontariat de solidarité internationale s'est réunie à deux reprises en 2014. Elle a travaillé cette année sur le renouvellement des agréments au titre du VSI et sur deux nouvelles demandes d'agrément de Développement sans frontières et de Solidarité laïque. Le collège associatif a par ailleurs rendu ses travaux sur les évolutions du volontariat de solidarité internationale. La commission mobilise à l'occasion de ses réunions six représentants associatifs, deux représentants du MAEDI, un représentant du ministère de l'intérieur, un représentant du ministère en charge de la jeunesse, un représentant du ministère chargé de la protection sociale et un représentant du ministère chargé du travail. La commission ne possède pas de budget de fonctionnement. Les représentants associatifs effectuent leur mandat à titre gratuit. Aucun déplacement n'est remboursé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83187

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4802

Réponse publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5583